

ETC



Liquidation à la banque d'oeuvres d'art

Éric Devlin

Numéro 14, printemps 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/36102ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue d'art contemporain ETC inc.

ISSN

0835-7641 (imprimé)

1923-3205 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Devlin, É. (1991). Liquidation à la banque d'oeuvres d'art. *ETC*, (14), 83-83.

MARCHÉ DE L'ART

LIQUIDATION À LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART

Dans une discussion publique intitulée *Regards sur l'avenir*, la Banque d'œuvres d'art du Canada a annoncé son intention de liquider le passé, une partie du moins. Lors de cette rencontre qui avait lieu en novembre dernier à la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal, William Kirby, chef de la Banque d'œuvres d'art du Canada, a exposé la politique d'aliénation que compte adopter son organisme.

Il s'agit de permettre à la Banque de se départir d'œuvres sous certaines conditions. Par exemple, la Banque éliminerait *de facto* toutes les œuvres d'un artiste décédé. Un jury pourrait également décider de se débarrasser des œuvres jugées mineures ou sans intérêt. Ces œuvres seraient offertes dans un premier temps à l'artiste, puis aux musées et aux galeries parallèles. S'il n'y a pas preneur, il pourrait même y avoir vente publique. Cette politique d'aliénation permettrait à la Banque d'œuvres d'art du Canada d'obtenir des fonds et de faire place à de nouvelles acquisitions.

Il va sans dire que ces intentions ne vont pas sans soulever une controverse. Le *Globe and Mail* avait déjà crié au scandale lorsque Paterson Ewen s'était prévalu de cette possibilité de rachat à un prix bien en deçà du marché. La cote de Paterson Ewen a monté en flèche au cours des dernières années pour dépasser le seuil des six chiffres. En rachetant ses œuvres à un prix à peine plus élevé que celui payé à l'époque par la Banque d'œuvres d'art, Paterson Ewen et la Galerie Carmen Lamanna ont fait une bonne affaire. Mais qu'en est-il du patrimoine canadien qui se retrouve délesté d'un de ses plus importants peintres ?

Autre problème posé par la question d'aliénation : l'artiste, dont l'œuvre a été achetée il y a quinze ans et qui, aujourd'hui, se retrouve rejetée par un comité, subit un affront de la part de l'État qui est sévère, compte tenu du faible recul historique. Cette pratique d'aliénation est monnaie courante aux États-Unis où les musées sont souvent des institutions privées. Ainsi les musées de Chicago, Boston, Minneapolis, Providence, ou la Frick se sont départis d'œuvres pour obtenir de nouvelles liquidités. Certaines ventes n'ont pas fait d'esclandre, comme celle de cinquante Kandisky par le Guggenheim. Elle était publique et il y avait un bon prix de réserve.

D'autres, par contre, ont soulevé des doutes sur la

morale de la transaction. En 1972, le Metropolitan vendait à la galerie Marlborough un Van Gogh peint à Arles et une jungle du Douanier Rousseau pour 1 450 000 \$. Quelques mois plus tard, la galerie en obtenait plus du double.

La galerie Marlborough et son propriétaire Frank K. Lloyd ont réussi un autre coup fumant avec le MET. Le célèbre musée new yorkais a déclassé quatre tableaux de Renoir, Bonnard, Modigliani, Picasso et deux de Juan Gris pour les échanger contre une grande sculpture de David Smith intitulée *Becca*, réalisée en 1965, année de la mort de l'artiste. Dans l'échange, la galerie Marlborough a ajouté un tableau de Richard Diebenkorn. Raison évoquée pour l'échange : les tableaux déclassés étaient mineurs tandis que la sculpture de David Smith est un chef-d'œuvre. Par ailleurs, le MET était pauvre en sculpture américaine.

Pour justifier sa politique d'aliénation, William Kirby a rappelé le rôle de son organisme. La Banque d'œuvres d'art du Canada a été créée pour gérer et concentrer tous les achats qui étaient auparavant laissés à la discrétion locale des ministères et des organismes fédéraux. On mettait ainsi fin à l'arbitraire qui pouvait prévaloir dans chaque ministère. La Banque allait de plus privilégier les artistes en début de carrière.

Une politique d'aliénation devait tenir compte de ces objectifs. Ainsi un artiste décédé n'est plus, c'est le moins qu'on puisse dire, un artiste en début de carrière et son œuvre peut être remise en circulation.

Guido Molinari qui faisait bien partie de la table ronde a souligné que l'opportunité offerte à Paterson Ewen de racheter ses tableaux était une façon de remettre à l'artiste une plus-value sur ses œuvres anciennes qu'il n'aurait jamais pu toucher autrement puisque le droit de suite n'existe pas au Canada. Rappelons qu'en France un droit de suite de 3 % est prélevé sur le prix de vente lors des encans. En France, l'artiste tire donc profit de la plus-value acquise par son œuvre.

Aussi louables soient-ils, les motifs justifiant la politique d'aliénation de la Banque d'œuvres d'art du Canada n'ont pas semblé convaincre le public, essentiellement composé d'artistes qui assistaient à cette table ronde.

ÉRIC DEVLIN